

Ecublens, le 5 octobre 2006

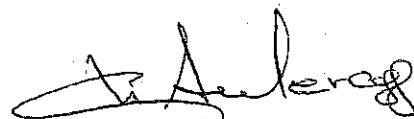
Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Selon le préambule du préavis 20/2006, l'implantation d'une installation d'éclairage public au chemin des Crêts, répondrait à la demande et aux inquiétudes des riverains et des personnes fréquentant ce chemin très prisé pour la promenade, même nocturne. La vue est d'ailleurs magnifique, j'y ai fait un détour hier soir.

Lieu de promenade qui a certainement fortement augmenté suite à la création du parc de la Chatanéraie, lieu auquel notre Municipalité a longuement patienté avant de passer à sa réalisation.

Pour cette raison je fus surpris et je regrette que les derniers 300 mètres qui auraient permis de rejoindre ledit parc ne soient pas inclus dans le préavis.

Par la présente, auprès de notre Municipalité, je formule le vœu qu'elle prolonge l'éclairage public, dans un avenir proche, afin que tout à chacun puissent intégralement profiter de ce lieu de détente.



Charles Anderegg

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous parlions précédemment du chemin du Crêt et de son éclairage. J'aimerais revenir à ce chemin pour un problème de circulation. Ce chemin est de plus en plus fréquentés par des automobilistes, qu'ils soient riverains, visiteurs ou promeneurs. Ce chemin débouche sur la route de la Pierre où la circulation est dense (12000 véhicules/jour).

Sortir de ce chemin en pleine journée représente un danger, le miroir en face est efficace seulement si les automobilistes ont allumés leurs phares et qu'ils respectent la vitesse maximale autorisée (50km/h), malheureusement ce n'est pas toujours le cas. De plus, il est très difficile d'obliquer à droite en direction d'Echandens sans empiéter sur la chaussée montante.

Pour ces raisons évoquées ci-dessus, je dépose un postulat auprès de la municipalité.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Lannaz Didier

